

**DEPARTEMENT  
de la Meuse**

-----  
**Arrondissement  
de Verdun**  
-----

**Communauté de Communes  
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

---

**DELIBERATION du 29 juin 2023  
du Conseil Communautaire**

**MANDAT 2020-2026**

---

**Délibération n° 20230629\_004**

**Objet : Désignation du représentant LEADER 2023-2027**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

**Etaient présents (36)** : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCKETTE.

**Absents ayant donné pouvoir (8)** : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

**Absents excusés (2)** : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

**Absent (1)** : Roger FABE

*Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.*

Le Président expose qu'il convient de nommer des représentants GAL LEADER pour 2023-2027.

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir financièrement des projets locaux privés, associatifs ou publics pour développer l'attractivité économique du Territoire. Il est alimenté par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Pour ce faire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine (PETR) et le parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) ont déposé une candidature conjointe afin de porter un Groupe d'Action Locale (GAL) pour instaurer une stratégie de développement local LEADER sur nos territoires.

Par courrier du 27 mars 2023, la région Grand Est a confirmé retenir la candidature LEADER 2023-2027, pour une enveloppe de crédits FEADER de 1 077 471,00 € destinée à soutenir les projets du Territoire ainsi que l'ingénierie dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL LEADER.

La stratégie LEADER 2023-2027 a été définie à partir d'un diagnostic territorial et de dispositifs d'intervention partagés par les acteurs du Territoire à l'issue de larges concertations en phases collectives et phases d'entretiens individuels, initiés dès 2022.

A l'issue de ces concertations et temps d'échanges, la proposition stratégique LEADER 2023-2027 a été orientée vers le développement durable et déclinée en axes d'intervention dont la thématique est « Cœur de Lorraine : un territoire en transition vers une approche durable globale » :

- Un Territoire durable démographiquement : conforter l'attractivité résidentielle
- Un Territoire durable économiquement : renforcer une économie locale, circulaire, et porteuse de sens
- Un Territoire durable socialement et humainement : développer des projets créateurs de lien social

Ces axes d'intervention constituent l'architecture de la stratégie locale de développement du GAL.

Le périmètre retenu du Territoire du GAL est le suivant :

- Périmètre du PETR Cœur de Lorraine : CC Côtes Meuse Woëvre, CC du Territoire de Fresnes en Woëvre, CC du Sammiellois, CC de l'Aire à l'Argonne
- 6 Communes de la CC Commercy – Void - Vaucouleurs situées sur le Territoire du PNRL (Boncourt sur Meuse, Euville, Mécrin, Pont sur Meuse, Vignot et Commercy « Ville porte »).

L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation, composé de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants dans chacun des collèges du secteur public et du secteur privé.

Il convient alors de procéder à la nomination d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) délégué(é).

Les représentants titulaires se présentant au vote des délégués communautaires :

- Monsieur Jérôme STEIN (12 voix)
- Madame Danielle LEPRINCE (30 voix)

**Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :**

- DE DESIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité de Programmation (organe décisionnel en charge de la sélection des projets et de l'attribution des subventions qui sont les suivants suite au vote de l'assemblée délibérante :

COMITE DE PROGRAMMATION – DESIGNATION DES REPRESENTANTS	
REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Danielle LEPRINCE	Daniel BRETON

- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à cette affaire

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.